

2018

Rapport d'activité



ASSOCIATION INTER-URPS FRANCIENNE

www.aiuf.fr

contact@aiuf.fr – 07 71 67 83 37

C/O URPS Pharmaciens
2, rue Récamier
75 007 PARIS

SOMMAIRE

I.	L'EDITO DES ELUS.....	3
II.	L'ASSOCIATION INTER URPS FRANCILIENNE (AIUF) : MISSIONS ET ORGANISATION	4
	a) Les missions de l'AIUF.....	4
	b) L'équipe de l'AIUF	4
III.	L'ACTIVITE DE L'AIUF EN 2018.....	8
	a) Faire connaître l'AIUF	8
	b) Accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation libérale.....	10
	c) Favoriser les échanges interprofessionnels.....	11
	d) Porter la voix de l'interprofessionnalité auprès de l'ARS Ile-de-France.....	14
	e) Echanger avec les acteurs du système de santé francilien impliqués dans l'interprofessionnalité.....	16
	f) Bilan financier.....	19
IV.	LEXIQUE.....	20

I. L'EDITO DES ELUS



Huit ans après la mise en place des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) par la loi HPST du 21 juillet 2009, nous avons choisi de créer l'AIUF.

Cette association est née de notre volonté de **promouvoir une interprofessionnalité ambitieuse et innovante, au service des patients et de leurs parcours de soins, dans le respect des compétences et expertises de chaque profession, sans hiérarchie.**

Créée en réponse aux dispositions de la loi HPST prévoyant la création de Fédérations régionales des professionnels de santé libéraux, l'AIUF permet à nos URPS, de bénéficier d'une **représentation plus large dans les instances de démocratie sanitaire** d'Ile-de-France (CRSA, CTS, etc.) et de **porter la voix de l'interprofessionnalité au sein de groupes de travail** auxquels nous n'avions pas tous accès hier.

Par cette association, nous souhaitons également **valoriser et défendre l'exercice libéral** dans un contexte marqué par le virage ambulatoire et le développement accéléré des modes d'exercice regroupés et/ou coordonnés (MSP mono ou multisites, CPTS, etc.), prévu par le Plan « Ma Santé 2022 » et le Projet Régional de Santé (2018-2022) de l'ARS Ile-de-France.

Face à ces nouveaux enjeux, et forte des **40 000 professionnels de santé franciliens que nous représentons**, l'AIUF a un rôle d'**accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation libérale** – qu'il soit mono-professionnel ou interprofessionnel – via les Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI) organisées mensuellement dans chaque département.

L'AIUF, c'est aussi **un espace d'échanges et de rencontres** entre nos professions qui, bien souvent, méconnaissent les compétences et les métiers de chacun. Or, nous sommes persuadés que mieux se connaître, apprendre des uns des autres, tirer profit de nos complémentarités permettra de faire tomber les freins, les craintes et ainsi améliorer notre coopération dans les territoires au bénéfice de nos patients. L'AIUF doit également nous permettre d'**être force de proposition** alors que démarrent des négociations sur un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) visant à donner un cadre de financement pérenne aux CPTS.

II. L'ASSOCIATION INTER URPS FRANCILIENNE (AIUF) : MISSIONS ET ORGANISATION

a) Les missions de l'AIUF

Par ses statuts, l'AIUF s'est dotée des missions suivantes :

- Accompagner l'action des URPS franciliennes par une **démarche de mutualisation** ;
- **Promouvoir les missions des URPS franciliennes** à travers la réalisation de projets interdisciplinaires sur des sujets tels que la prévention, la promotion de la santé ou la veille sanitaire, l'accompagnement du patient en particulier chronique et plus largement l'ensemble des missions dévolues aux URPS prévu par la loi HPST ;
- **Favoriser l'expression partagée des professionnels de santé** en Ile-de-France auprès des pouvoirs publics dans l'optique de l'élaboration et l'application du projet régional de santé, en particulier sur les sujets transversaux aux professions de santé libérales ;
- **Favoriser et accompagner le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux** ;
- **Contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral** notamment dans le cadre du virage ambulatoire.

b) L'équipe de l'AIUF

Le bureau

Le bureau de l'AIUF est composé des 8 président(e)s des URPS constituant l'association. L'assemblée constitutive de l'AIUF du 21 décembre 2017 a voté la composition du bureau :



Yvan TOURJANSKY
(URPS Kinésithérapeutes)
Président



Véronique DISSAT
(URPS Orthoptistes)
Trésorière



Jean-François CHABENAT
(URPS Chirugiens-dentistes)
Secrétaire général



Laurence VAYER
(URPS Sages-femmes)
Vice-présidente



Bertrand AUPICON
(URPS Podologues)
Vice-président



Anne-Sophie HADELER
(URPS Orthophonistes)
Vice-présidente



Renaud NADJAH
(URPS Pharmaciens)
Vice-président



Jean-Jules MORTEO
(URPS Infirmiers)
Vice-président

En 2018, le bureau de l'AIUF s'est réuni à **8 reprises**.

L'Assemblée générale

Au sein de l'Assemblée générale, chaque URPS dispose de deux sièges de titulaires et de deux sièges de suppléants :

- URPS Chirurgiens-dentistes

Titulaires :

- Jean-François CHABENAT
- Laurent PINTO

Suppléants :

- Pierre ROZENSWEIG
- Brigitte EHRGOTT

- URPS Infirmiers

Titulaires :

- Jean-Jules MORTEO
- Abdel IAZZA

Suppléants :

- Sylvie BARROS
- Isabelle GRAVY-TONNELIER

- URPS Masseurs-kinésithérapeutes

Titulaires :

- Yvan TOURJANSKY
- Pascale FILLION

Suppléants :

- Loïc TRINH
- Jean-Christophe RICCIARDI

- URPS Orthophonistes

Titulaires :

- Anne-Sophie HADELER
- Stéphanie COUESNON

Suppléants :

- Sarah DEGIOVANI
- Raphaëlle KWANTES

- URPS Orthoptistes

Titulaires :

- Véronique DISSAT
- Laura LECOMTE

Suppléants :

- Nadine JAULIN
- Stéphanie PATTYN

- URPS Pédicures-podologues

Titulaires :

- Bertrand AUPICON
- Geoffrey CITRON

Suppléants :

- Laïna VERIN
- Anne-Charlotte BRAY

- URPS Pharmaciens

Titulaires :

- Renaud NADJAH
- Frédérique POULAIN BON

Suppléants :

- Eric DOURIEZ
- Olivier GODART

- URPS Sages-femmes

Titulaires :

- Laurence VAYER
- Camille COURCIER

Suppléants :

- Nathalie CHARBONNIER
- Marie-Hélène NICQUEVERT

L'Assemblée générale de l'AIUF est dotée des pouvoirs suivants :

- Elle **entend les rapports sur la situation morale et financière de l'association** ;
- Elle **approuve les comptes de l'exercice clos** ;
- Elle **vote le budget de l'exercice suivant** ;
- Elle **délibère sur les questions mises à l'ordre du jour** ;
- Elle **prend connaissance des décisions du bureau**

La première Assemblée générale de l'AIUF est programmée le jeudi 27 mars 2019.

Les salariés de l'AIUF

En 2018, l'AIUF a **accueilli ses deux premiers salariés** pour appuyer les élus dans la mise en œuvre des missions qu'elle s'est donnée.



Mathilde KERGADE
Chargée de mission



Céline PICARD
Chargée de mission

Diplômée d'un Master « Politiques Publiques de Santé » (Institut d'Etudes Politiques de Grenoble), Mathilde Kergarade assure **l'accompagnement des professionnels de santé**. Elle est plus spécifiquement en charge de l'organisation et de l'animation des Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI). Disposant d'une solide expérience professionnelle au sein de comités d'entreprise de grandes

organisations, Céline Picard assure **la gestion administrative et comptable de l'AIUF**, ainsi que les **relations avec les élus des 8 URPS membres de l'association**.

III. L'ACTIVITE DE L'AIUF EN 2018

a) Faire connaître l'AIUF

Création de l'identité visuelle

En termes de communication, l'année 2018 a été marquée par la **création de l'identité visuelle de l'AIUF**. Elle vise à accompagner le démarrage de l'AIUF et rendre l'association aisément identifiable par nos partenaires.



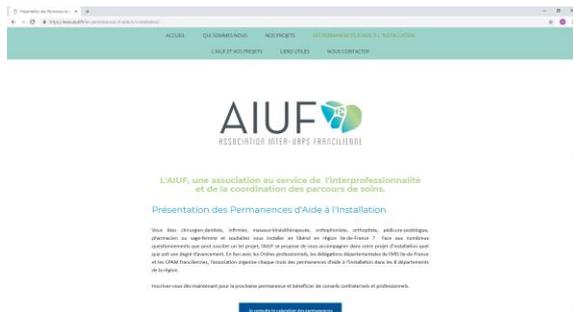
Pour ce faire, l'association a fait appel à Leslie Chenut, graphiste freelance, pour créer son **logo et la charte graphique** qui lui est associée.

Ce travail a permis de décliner cette identité sur les différents supports de communication de l'AIUF : cartes de visite, site internet, flyer, affiche et carte de vœux.



Création du site internet

En complément de cette identité visuelle, la **création du site internet** de l'association a constitué une étape importante dans la communication. Véritable vitrine de l'association, le site permet à nos partenaires institutionnels comme aux professionnels de santé libéraux de mieux connaître l'AIUF et ses missions. Il vise également à **relayer auprès des professionnels de santé libéraux toutes informations relatives à l'interprofessionnalité et à l'installation libérale**. Il sert aussi d'interface dans l'organisation des permanences locales d'aide à l'installation portée par l'AIUF, en donnant la possibilité aux professionnels de santé intéressés de s'inscrire en ligne.



Afin d'être opérationnel rapidement, le site internet de l'AIUF a été créé par les salariés de l'AIUF dans le courant de l'été 2018, sur la plateforme en ligne Jimdo. L'AIUF a en outre enregistré son nom de domaine pour pouvoir générer une adresse facilement identifiable pour le site internet (www.aiuf.fr) et pour les adresses email des élus et salariés (contact@aiuf.fr).

Elaboration d'un flyer de présentation des PLAI

Eu égard au calendrier de mise en œuvre des PLAI (septembre 2018), la communication de l'AIUF a été centrée sur ce nouveau dispositif. Afin de faire connaître les permanences auprès des professionnels de santé désireux de s'installer en libéral, l'AIUF a une nouvelle fois fait appel à Leslie Chenut pour réaliser le graphisme de son flyer de présentation.



Imprimé aux formats A5 (flyer) et A3 (affiche), ils ont été distribués à la fin de l'été à une centaine d'acteurs susceptibles de relayer l'information auprès des professionnels de santé ayant un projet d'installation libérale :

- Délégations départementales de l'ARS (service ADELI)
- Caisses Primaires de l'Assurance Maladie
- 8 URPS membres fondateurs de l'AIUF
- Conseils départementaux des Ordres
- Universités
- Instituts de formation
- Syndicats d'étudiants
- Réseaux de périnatalité
- Etc.

Il a également été relayé sur les sites internet des URPS membres de l'AIUF et sur le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) de l'ARS.

b) Accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation libérale

La mise en œuvre des Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI) dans les départements franciliens

Depuis septembre 2018, l'AIUF propose des permanences locales d'aide à l'installation pour les professionnels de santé projetant de démarrer une activité libérale. Organisées **une fois par mois dans chaque département francilien**, elles visent à **accompagner les professionnels de santé dans leurs démarches, à leurs prodiguer des conseils et à répondre aux nombreuses interrogations** que peut susciter un tel projet.

Lors de ces permanences, les professionnels sont reçus individuellement, pendant 30 minutes, par les **principales organisations intervenant dans leur parcours d'installation** :

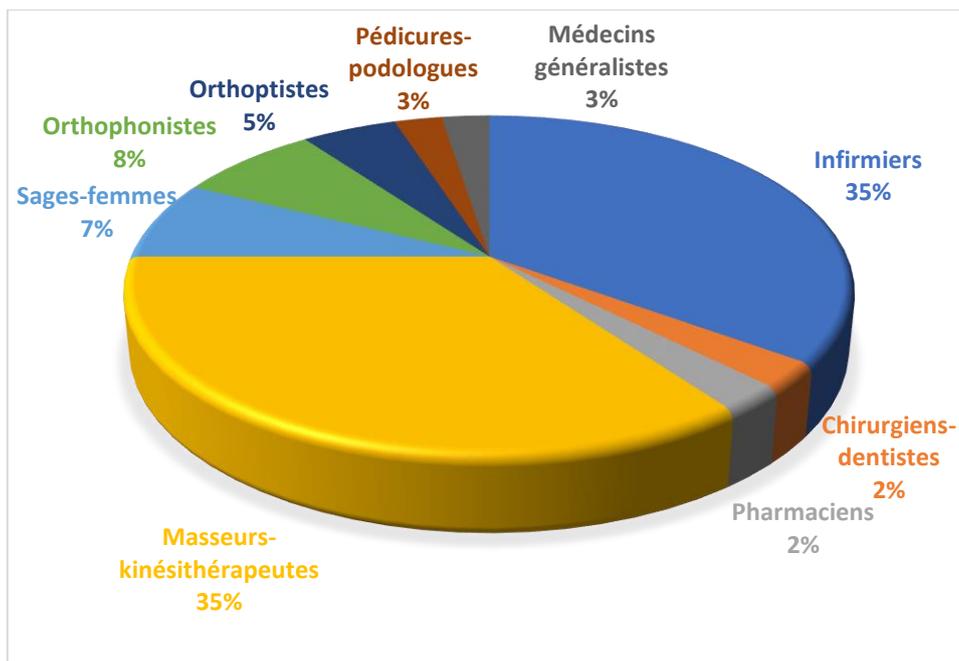
- Délégation départementale de l'ARS
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Unions Régionales des Professionnels de Santé
- Conseil départemental de l'Ordre (pour les professions qui en disposent)

Au total, **19 permanences ont été réalisées** entre septembre et décembre 2018.

Département	Nombre de PLAИ en 2018	Nombre de professionnels reçus
Paris	3	7
Seine et Marne	2	6
Yvelines	3	5
Essonne	2	3
Hauts de Seine	1	2
Seine Saint Denis	3	6
Val de Marne	2	2
Val d'Oise	3	10
TOTAL	19	41

Ce sont en outre **41 professionnels qui ont été conseillés** sur cette période, ce qui fait **une moyenne de 2 professionnels reçus par permanence**.

Si toutes les professions représentées au sein de l'AIUF ont participé à ces permanences, le dispositif est principalement utilisé par les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes (35%).



L'intervention d'Yvan Tourjansky à la Journée des pharmaciens adjoints



Le 5 novembre dernier, l'URPS Pharmaciens Ile-de-France a organisé la deuxième édition de la journée des pharmaciens adjoints, intitulée "Le pharmacien au cœur de l'équipe de soins : vers l'installation avec les nouvelles missions". A cette occasion, Yvan Tourjansky, Président de l'AIUF, est intervenu pour **présenter l'association et les permanences locales d'aide à l'installation, ouvertes aux pharmaciens ayant un projet d'installation en tant que titulaire.**

De gauche à droite : Renaud NADJAH (Président de l'URPS Pharmaciens) et Yvan TOURJANSKY (Président de l'AIUF).

c) Favoriser les échanges interprofessionnels

L'organisation du 1^{er} colloque de l'AIUF

Le 17 octobre dernier, l'AIUF a organisé son premier colloque, en présence du Directeur général de l'ARS, Aurélien Rousseau, de la Direction de l'Offre de Soins, et de nombreux élus des URPS membres de l'association.



Discours d'Yvan
→ Tourjansky, Président
de l'AIUF.



Discours d'Aurélien
Rousseau, Directeur
général de l'ARS IDF. ←



De gauche à droite, 2nd rang : Renaud NADJAH (URPS Pharmaciens), Jean-François CHABENAT (URPS Chirurgiens-dentistes), Jean-Jules MORTEO (URPS Infirmiers), Yvan TOURJANSKY (URPS Kinésithérapeutes), Aurélien ROUSSEAU (Directeur général de l'ARS IDF). De gauche à droite, 1er rang : Dr Caroline SUBERBIELLE (Conseillère médicale à la Direction de l'offre de soins, ARS IDF), Didier JAFFRE (Directeur de l'Offre de Soins, ARS IDF), Véronique Dissat (URPS Orthoptistes), Anne-Sophie HADELER (URPS Orthophonistes), Bertrand AUPICON (URPS Podologues), Laurence VAYER (URPS Sages-femmes), Pierre OUANHNON (Directeur adjoint de l'Offre de soins, ARS IDF).

Par ce colloque, le bureau de l'AIUF entendait **officialiser la création de l'association** et **faire connaître l'association et ses missions auprès des élus des URPS**. Pour ce faire, les élus présents ont pu participer à un quizz animé par les salariés de l'AIUF.

Près de dix mois après cette création, il s'agissait également de **faire état du chemin parcouru** et **d'esquisser les projets communs à venir**.

Réunir pour la première fois les élus des 8 URPS, répondait également à une volonté de **favoriser les échanges interprofessionnels** autour d'un buffet dinatoire, dans une ambiance conviviale et informelle.

Les élus ont également été invités à participer à des ateliers thématiques, portant sur des formes d'exercice pluriprofessionnel (MSP et CPTS) et sur des sujets de santé publique communs (maintien à domicile et prévention de la perte d'autonomie chez la personne âgée, insuffisance cardiaque, accident vasculaire cérébral et périnatalité), afin de partager leur expérience et expertise métier.



Le 1^{er} colloque de l'AIUF en quelques chiffres

Une soixantaine de participants à cette première édition :

- Une cinquantaine d'élus URPS
- 11 salariés des URPS, de l'ARDOC et de l'AIUF
- 5 représentants de l'ARS : Aurélien ROUSSEAU (Directeur général), Didier JAFFRE (Directeur de l'offre de soins), Pierre OUANHNON (Directeur adjoint de l'offre de soins), Dr Caroline SUBERBIELLE (Conseillère médicale à la Direction de l'offre de soins) et Clarisse CORDEL (chargée de mission).

PROFESSIONS	NOMBRE ELUS TOTAL	ELUS PRESENTS	POURCENTAGE
Infirmiers	24	5	21 %
Masseurs-kinésithérapeutes	24	11	46 %
Chirurgiens-dentistes	24	9	37,5 %
Pharmaciens	18	6	33 %
Orthophonistes	12	5	42 %

Orthoptistes	9 élus possibles mais 7 élus effectifs	6	85 %
Sages-femmes	12 élus possibles mais 10 élus effectifs	5	50
Pédicures-podologues	12 élus possibles mais 6 élus effectifs	3	50

<i>Location de la salle</i>	Prêt par le Crédit Mutuel des Professions de Santé
<i>Buffet dinatoire</i>	2 757,58 € TTC
<i>Reportage photos</i>	500 €
<i>Matériel : Badges Conférenciers Objets promotionnels (blocs notes et crayons)</i>	753,24 € TTC
TOTAL	4 010,82 € TTC

d) Porter la voix de l'interprofessionnalité auprès de l'ARS Ile-de-France

A la suite à sa nomination à la Direction générale de l'ARS Ile-de-France, l'AIUF a été reçue par Aurélien Rousseau. Cet entretien a permis aux membres du bureau présents de présenter l'association et ses missions et de lui exposer leur vision de l'interprofessionnalité. Les échanges ont également porté sur les projets et collaborations à venir avec l'Agence.

Ambitionnant de devenir l'interlocuteur privilégié de l'ARS Ile-de-France sur le thème l'interprofessionnalité, l'AIUF a pris part à de nombreuses réunions et travaux menés par l'Agence au cours de l'année 2018.

Les instances de démocratie sanitaire

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Véritable « Parlement de la santé », la CRSA est un **lieu d'expression et de propositions ouvert à l'ensemble des acteurs de la santé** (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Cette instance consultative vise à aider l'ARS dans ces prises décisions. Elle rend des avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut également organiser des débats sur les questions de santé de son choix.

En Ile-de-France, plusieurs URPS membres de l'AIUF y sont représentés :

- **Commission permanente de la CRSA :**
 - Yvan TOURJANSKY (URPS Kinésithérapeutes IDF) – Titulaire
 - o Bertrand AUPICON (URPS Podologues IDF) – Suppléant

- **Séance plénière de la CRSA :**
 - Jean-François CHABENAT (URPS Chirugiens-dentistes IDF) – Titulaire
 - o Brigitte EHRGOTT (URPS Chirugiens-dentistes IDF) – 2^{ème} suppléante
 - Frédérique POULAIN-BON (URPS Pharmaciens IDF) – Titulaire
 - o Jean-Jules MORTEO (URPS Infirmiers IDF) – 1^{er} suppléant
 - o Christian MAILLARD (URPS Infirmiers) – 2^{ème} suppléant
 - Danielle PINKASFELD (URPS Sages-femmes IDF) – Titulaire
 - o Anne-Sophie HADELER (URPS Orthophonistes IDF) – 1^{ère} suppléante
 - o Véronique DISSAT (URPS Orthoptistes IDF) – 2^{ème} suppléante
 - Yvan TOURJANSKY (URPS Kinésithérapeutes IDF) – Titulaire
 - o Bertrand AUPICON (URPS Podologues IDF) – 1^{er} suppléant
 - o Eric DOURIEZ (URPS Pharmaciens IDF) – 2^{ème} suppléant

- **Commission spécialisée « Prévention » :**
 - Jean-François CHABENAT (URPS Chirugiens-dentistes IDF) – Titulaire
 - o Brigitte EHRGOTT (URPS Chirugiens-dentistes IDF) – 2^{ème} suppléante
 - Danielle PINKASFELD (URPS Sages-femmes IDF) – Titulaire
 - o Anne-Sophie HADELER (URPS Orthophonistes IDF) – 1^{ère} suppléante
 - o Véronique DISSAT (URPS Orthoptistes IDF) – 2^{ème} suppléante

- **Commission spécialisée « Organisation des soins » :**
 - Frédérique POULAIN-BON (URPS Pharmaciens IDF) – Titulaire
 - o Jean-Jules MORTEO (URPS Infirmiers IDF) – 1^{er} suppléant
 - o Christian MAILLARD (URPS Infirmiers) – 2^{ème} suppléant
 - Yvan TOURJANSKY (URPS Kinésithérapeutes IDF) – Titulaire
 - o Eric DOURIEZ (URPS Pharmaciens IDF) – 1^{er} suppléant
 - o Bertrand AUPICON (URPS Podologues IDF) – 2^{ème} suppléant

- **Commission spécialisée « Droits des usagers » :**
 - Yvan TOURJANSKY (URPS Kinésithérapeutes IDF) – Titulaire
 - o Bertrand AUPICON (URPS Podologues IDF) – Suppléant

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Dans chaque territoire de santé d’Ile-de-France (correspondant aux 8 départements franciliens), le Directeur général de l’ARS a constitué des Conseils territoriaux de santé, composé de l’ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers, etc.). Leur mission principale consiste à mettre en cohérence les projets qu’elle porte avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes abordés en CTS peuvent être très divers et dépendent des spécificités de chaque territoire.

Au sein de ces conseils, l’AIUF est représentée par l’intermédiaire des élus des URPS membres de l’association. Au total, **43 élus URPS** représentent l’AIUF – et porte la voix de l’interprofessionnalité – dans ces instances départementales.

Les groupes de travail de l'ARS

En 2018, l'ARS a sollicité l'AIUF pour participer à des groupes de travail portant sur des sujets divers :

- Comité de liaison inter fédérations
- Convergence des dispositifs d'appui
- Atelier sur la refonte du PAPS Ile-de-France
- Comité Régional Partenarial du Plan national d'accès aux soins
- Comité de pilotage régional soins non programmés
- Comité régional de l'innovation en santé
- Ateliers thématiques organisés dans le cadre du Plan de transformation numérique régional
- E-parcours (Yvelines, Hauts-de-Seine, et Val-d'Oise)

Ces nombreuses sollicitations indiquent que l'AIUF est **un acteur bien identifié au sein de la région**.

En 2019, l'AIUF continuera donc à porter la voix de l'interprofessionnalité dans ces réunions et participera aux travaux de nouvelles instances :

- **L'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS)**, où siègeront Renaud Nadjahi (URPS Pharmaciens) en qualité de titulaire et de Nathalie Charbonnier (URPS Sages-femmes) en qualité de suppléante.
- Le jury de sélection du consortium de chercheurs pluridisciplinaire qui réalisera **l'évaluation du Projet Régional de Santé 2018-2022** de l'ARS Ile-de-France où Yvan Tourjansky (URPS Kinésithérapeutes) siègera.

e) Echanger avec les acteurs du système de santé francilien impliqués dans l'interprofessionnalité

La visite du Pôle de Santé Universitaire de Gennevilliers/Villeneuve-la-Garenne

A l'invitation de la Directrice Générale de l'Offre de Soins, Cécile Courrèges, et du Directeur général de l'ARS Ile-de-France, Aurélien Rousseau, l'AIUF a été conviée à la visite du Pôle de Santé Universitaire de Gennevilliers / Villeneuve-la-Garenne. Organisée à l'occasion de la Semaine de la sécurité des patients, plusieurs thèmes ont été abordés au cours des échanges : les actions menées par l'équipe soignantes du pôle, le fonctionnement et l'avenir du pôle dans un contexte marqué par la transition à venir vers la CPTS.



La Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Île-de-France (FémasIF)

Au cours de l'année 2018, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus et salariés de la FémasIF. Ces échanges ont mis en lumière des **convergences de point de vue concernant notamment l'interprofessionnalité.**



*De gauche à droite : Pascal GENDRY, Président de la FMPS,
Dr Didier MENARD, Président de la FémasIF, Yvan TOURJANSKY,
Président de l'AIUF.*

En 2019, ces échanges se poursuivront avec la mise en œuvre d'un projet commun cherchant à favoriser l'acculturation des étudiants et des professionnels de santé au travail coordonné quelle qu'en soit la forme.

Le Conseil départemental des Yvelines

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'offre de soins sur son territoire, le Conseil départemental des Yvelines a décidé de **soutenir le développement de maisons médicales dans les zones qu'il a identifiées comme prioritaires** (zonage indépendant du zonage réalisé par l'ARS Ile-de-France).

Pour les accompagner dans cette démarche, le Conseil départemental a sollicité l'AIUF pour **siéger au Comité technique** mis en place afin d'appuyer le Comité de sélection des projets de maisons médicales dans ses prises de décisions. Il est attendu de l'AIUF, qu'elle apporte son **expertise métier et sa connaissance des spécificités propres aux professions représentées en son sein**.

f) Bilan financier

Le financement de l'AIUF

L'AIUF est principalement financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France, via deux conventions de subventionnement signées pour 3 ans. Ces conventions ont pour objet respectif :

- d'assurer la pérennité du fonctionnement de l'AIUF
- de permettre la mise en œuvre opérationnelle des permanences locales d'aide à l'installation pour les professionnels de santé représentés au sein de l'association.

Par ailleurs, chaque URPS membre de l'AIUF participe à son financement via un appel de cotisations, ne pouvant excéder 5% de sa dotation annuelle.

Le résultat 2018

Compte de résultat 2018

Subventions ARS (Fonctionnement)	62 500 €
Subventions ARS (Permanences Locales d'Aide à l'Installation)	59 840 €
Cotisations URPS	23 822 €
TOTAL PRODUITS	146 162 €
Autres achats et charges externes	47 160 €
Salaires et charges sociales	41 664 €
Amortissement, provisions, autres charges	532 €
TOTAL CHARGES	89 356 €
Résultat financier	255 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	57 062 €

IV. LEXIQUE

ACI : Accord Cadre Interprofessionnel

L'ACI est l'accord conventionnel interprofessionnel qui permet aux professionnels de santé exerçant dans une structure d'exercice coordonnée (MSP mono ou multisites) et qui sont organisés sous la forme juridique de la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoire) de pouvoir bénéficier d'une rémunération collective, pour leurs actions communes et leur travail en coordination (ex : réunions de concertation pluriprofessionnelle, utilisation d'un système d'information partagé, mise en œuvre de protocoles pluriprofessionnels, etc.).

Entrée en vigueur en avril 2017 (et pour une durée de 5 ans), l'ACI a permis de pérenniser le financement des MSP mono ou multisites.

ARDOC : Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants

L'ARDOC est une association loi 1901 rassemblant les URPS franciliennes. Elle vise à promouvoir les systèmes d'information en santé en région Ile-de-France.

ARS : Agence Régionale de Santé

Les ARS sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, chargées de mettre en œuvre la politique de santé en région. Créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, elles remplacent les anciennes Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) ainsi que d'autres institutions dont elles reprennent tout ou parties des attributions (DRASS, DDASS, URCAM, CRAM, etc.).

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS sont l'association de professionnels de santé de premier et second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. L'objet des CPTS n'est pas seulement d'améliorer la prise en charge de la patientèle des acteurs qui la compose (ce qui est le cas des ESP), mais également de répondre aux besoins de santé d'une population. On parle donc de « responsabilité populationnelle » des CPTS. Elles se distinguent également des ESP par l'étendue plus importante de leur territoire d'intervention. Ainsi, une CPTS peut comprendre plusieurs ESP.

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La CRSA est un lieu d'expression et de propositions ouvert à l'ensemble des acteurs de la santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Cette instance consultative vise à aider l'ARS dans ces prises de décisions. Elle rend des avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut également organiser des débats sur les questions de santé de son choix.

CSDU : Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers de la CRSA

Cette commission élabore un rapport annuel sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

CSOS : Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la CRSA

Cette commission est spécifiquement en charge de formuler des avis sur la politique en matière d'implantation et de financement de l'offre de soins sur le territoire régional, en particulier sur les volets hospitaliers et ambulatoires.

Elle est consultée par l'ARS sur :

- Les demandes d'autorisation et de renouvellement
- La politique en matière d'implantation et de financement de structures
- Les actions visant au maintien de l'activité et l'installation de professionnels de santé dans les territoires
- L'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et du transport sanitaire.
- La création d'établissements publics de santé (autres que nationaux) et des groupements de coopération sanitaire (GCS).

CSP : Commission Spécialisée « Prévention » de la CRSA

Cette commission spécialisée est chargée de formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

CTS : Conseil Territorial de Santé

Dans chaque territoire de santé d'Ile-de-France (correspondant aux 8 départements franciliens), le Directeur général de l'ARS a constitué des Conseils territoriaux de santé, composé de l'ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers, etc.). Leur mission principale consiste à mettre en cohérence les projets qu'elle porte avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes abordés en CTS peuvent être très divers et dépendent des spécificités de chaque territoire.

ESP : Equipe de Soins Primaires

Constituées de professionnels de santé de premier recours, les équipes de soins primaires contribuent à la structuration du parcours de santé des patients, dans une optique de prise en charge des besoins de soins non programmés et de coordination des soins. Ces équipes contribuent à structurer le parcours de santé en particulier pour les patients atteints de maladies chroniques, les personnes en situation de précarité sociale et les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

FémasIF : Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Ile-de-France

La FémasIF représente la FFMPs en région Ile-de-France. A l'échelon régional, la FémasIF :

- Apporte son expertise aux ESP (regroupées ou non en MSP) dans leur constitution, leur développement et leur participation aux projets de santé publique locaux et territoriaux.
- Apporte son soutien aux ESP qui participent aux nouvelles organisations territoriales des soins, comme les CPTS, et pour tout projet qu'elles souhaitent y développer.
- Représente des ESP, MSP et ESP engagées dans une CPTS
- Promeut l'enseignement et la formation pluriprofessionnelle, la valorisation des compétences lors des formations initiales et continues des professionnels de santé, l'évaluation des pratiques, la démarche qualité au sein des ESP et des MSP.

FFMPs : Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé

La FFMPs est une association loi 1901 créée par et pour les professionnels de santé libéraux exerçant en MSP mono ou multisites. Elle promeut la création d'équipes de soins primaires dans le but d'améliorer l'accès aux soins de proximité et d'améliorer la qualité des prises en charge.

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Les MSP sont des lieux de regroupement de professionnels de santé libéraux, assurant des activités de soins sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi

qu'à des actions sociales. Elles se distinguent des cabinets de groupe par l'existence d'un projet de santé auquel participent tous les professionnels de santé de la MSP.

De nombreuses ARS proposent des aides à la création de MSP (financement d'études de faisabilité, d'une partie des travaux d'aménagement, d'équipements collectifs, etc.). Pour en bénéficier, les professionnels de santé doivent respecter un cahier des charges national. Il existe deux types de MSP, les MSP dites monosites, où l'ensemble des professionnels de santé exercent dans les mêmes locaux, et les MSP dites multisites, qui rassemblent des professionnels n'exerçant pas tous dans un même lieu.

PLAI : Permanence Locale d'Aide à l'Installation

Organisées tous les mois dans chaque département francilien, ces permanences visent à conseiller les professionnels de santé ayant un projet d'installation libérale. Elles rassemblent sur un même lieu les principaux interlocuteurs intervenants dans le parcours d'installation de tout professionnel : délégation départementale de l'ARS, CPAM, URPS et Ordre professionnel (pour les professions qui disposent d'un Ordre).

PRS : Projet Régional de Santé

Le PRS est un outil stratégique, de planification de la politique de santé régionale. Il définit – pour une durée de 5 ans – les priorités de santé, en cohérence avec les grandes orientations de la Stratégie nationale de santé élaborée par le Ministère de la Santé. Il est élaboré par les ARS, en concertation avec les professionnels de santé et les usagers.

Le PRS 2018 – 2022 de l'ARS Ile-de-France est composé de trois documents :

- Le **Cadre d'Orientation Stratégique** (2018-2027) qui définit les grandes orientations du PRS sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la coordination des acteurs et l'amélioration de l'accès aux soins.
- Le **Schéma Régional de Santé** qui décline de manière opérationnelle (actions concrètes) le Cadre d'Orientation stratégique.
- Le **Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins**

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

Les URPS sont des associations loi 1901, créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, qui rassemblent les professionnels de santé libéraux conventionnés. Dans chaque région, il existe 10 URPS représentant 10 professions libérales (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes).

Les URPS des professions disposant d'un effectif de professionnels supérieur à 20 000, organisent des élections tous les 5 ans. Les syndicats des différentes professions présentent une liste, et chaque professionnel libéral vote pour la liste qu'il souhaite voir représenter sa profession au sein de l'URPS. Les URPS représentant moins de 20 000 professionnels libéraux, voient leurs représentants désignés par les organisations syndicales.